Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1er février, l'ordonnance suivante:

C-4.1, o. 224, modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb au nord de la rue Rachel Est

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 février 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx